Envoyé en préfecture le 16/12/2020
Reçu en préfecture le 16/12/2020
Affiché le 17 DEC. 2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_217_AEPD-BF

C_2020_217

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Budget supplémentaire 2020 - budgets eau assainissement 2020

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, René DIES, Guillaume DJENDEREDJIAN, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Michel PONTE pouvoir à Sophie DUFOUR, Nicolas DATCHY pouvoir à Nathalie GONZALES, Jean FOURISCOT pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Thierry PESCE, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 16/12/2020
Reçu en préfecture le 16/12/2020
Affiché le 17 DEC. 2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_217_AEPD-BF

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée délibérante que les budgets primitifs 2020 de Dracénie Provence Verdon agglomération ont été votés par délibération n°C_2019_182 du 12 décembre 2019. Une première modification budgétaire est intervenue après quelques mois d'exécution, (délibération n°C_2020_127 en date du 01 octobre 2020) et a permis d'ajuster les différentes prévisions pour les budgets gérés en régie uniquement. Il s'agit ici de modifications plutôt techniques, visant à intégrer notamment, des éléments clefs de l'exercice 2019, à savoir les résultats et les restes à réalisés 2019. En complément de ces éléments majeurs, les ajustements associés sont surtout liés au remboursement de la dette et à l'équilibre budgétaire global.

Les modifications budgétaires ainsi proposées concernent les budgets de la façon suivante :

Budget AEP Régie :
- Section de fonctionnement : + 328 483,20€
- Section d'investissement : + 2 416 941,12€

Budget AEP DSP :
- Section de fonctionnement : + 2 453 436,95€
- Section d'investissement : + 4 150 907,76€

Budget EU Régie :
- Section de fonctionnement : + 788 773,07€
- Section d'investissement : + 3 080 503,66€

Budget EU DSP :
- Section de fonctionnement : + 1 754 753,97€
- Section d'investissement : + 3 602 809,07€

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission « Eau et assainissement » réunie le 3 décembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le budget supplémentaire eau et assainissement 2020,
- dire que les crédits afférents sont prévus sur le budget 2020,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 16/12/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.